



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MABER (Richard), « À Monseigneur le Président de Mesmes »,
Entretiens et lettres poétiques, LE MOYNE (Pierre), p. 51-54

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-4351-0.p.0051](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4351-0.p.0051)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2012. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

LIMINAIRES

[sign. *Gg2r°]

À MONSEIGNEUR
LE
PRÉSIDENT
DE MESMES¹.

MONSEIGNEUR,

Les Muses que je vous présente, n'ont point d'affaire en la Grand' Chambre : et ce n'est pas pour vous recommander leur droit ; c'est pour vous rendre leurs devoirs que je les amène. Aussi ne pourriez-vous pas être leur Juge, quelque réputation de justice, que votre intégrité vous ait acquise. Si elles ne vous sont alliées dans le degré de l'Ordonnance, vous leur avez toujours été si ami : et [sign. *Gg2v°] de tout temps elles ont été si attachées à votre Famille, que leurs Parties seraient bien fondées de vous récuser en leur cause : et vous seriez mal fondé de vous en plaindre².

Les plus fameuses et les plus célèbres du temps des Valois, étaient ou Amies, ou Domestiques, ou Pensionnaires de vos Pères : et pour ne rien dire de Turnèbe, de Lambin, de Muret³, qui n'ont pas cru pouvoir donner à leurs Ouvrages des Patrons plus glorieux et plus illustres ; le Nom de

1 Jean-Antoine de Mesmes (1598-1673) devint Président au Parlement après la mort de son frère aîné, Henri de Mesmes, en 1650. Le Moyne lui avait déjà dédié l'Entretien « Le Théâtre du Sage » (I.X), publié en 1661 ; le poète reprend dans cette Épître les mêmes idées qu'il avait exprimées dans les vers 759-790 de « Le Théâtre du Sage ».

2 Tout ce premier paragraphe est rempli de phrases tirées du vocabulaire juridique, convenables au destinataire de l'Épître.

3 Les érudits humanistes Adrien Turnèbe (1512-1565), Denis Lambin (1516-1572), et Marc-Antoine Muret (1526-1585).

Mesmes chanté plus souvent dans les Poésies de Passerat et d'Aurat¹, que le nom des Princes de ce temps-là, est un témoignage qu'ils se trouvaient mieux des Bienfaits de votre Maison, que des Libéralités de la Cour. Il est vrai pourtant que cette Cour-là n'était pas ignorante : encore moins était-elle avare. Le Duc de Joyeuse qui donna dix mille écus pour un Sonnet, n'était pas de ceux qui ne sont libéraux que de baise-mains, et ne font bien qu'en révérences². Et Desportes, Bertaut, Du Perron³, peuvent être bons témoins, que le Maître d'un Favori si magnifique ne recevait pas pour rien l'encens des Poètes : et qu'au moins fournissait-il aux frais de leurs Sacrifices.

Cette affection de ceux de votre Famille envers les Muses et les Gens de Lettres, n'est pas demeurée dans le Règne des Valois : Elle a passé aux Règnes suivants : et de tous les héritages que vos Ancêtres vous ont laissés, c'est celui-là qui s'est le mieux conservé dans votre Maison ; et qui a été partagé le plus également, entre Vous et Messieurs vos Frères. Feu Monsieur le Président de Mesmes⁴ ne s'est pas moins signalé par là, que par sa capacité, et par ses Charges. Son Logis était à Paris, ce que l'Académie et le Lycée étaient autrefois à Athènes : et les Savants de son temps n'avaient point d'Ordinaire plus assuré que sa Table. Quant à Monsieur le Comte d'Avaux⁵, que le Cardinal de Richelieu avait choisi, pour faire l'honneur de la France en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Dannemarc ; chacun sait, que les Muses abandonnèrent les Cours de tous les Princes où il passa, pour suivre la sienne. Aussi trouvèrent-elles en lui un Patron, qui n'était pas moins bienfaisant, quoiqu'il eût moins de bien à faire, que le Favori d'Auguste : Et son Nom encore aujourd'hui n'est pas moins chanté

1 Les poètes Jean Passerat (1534-1602) et Jean Dorat ou d'Aurat (1508-1588).

2 Selon une anecdote souvent répétée au XVII^e siècle, le duc de Joyeuse (Anne de Joyeuse, 1560-1587), mignon du roi Henri III, aurait richement récompensé Desportes pour un sonnet ou pour quelque autre petite pièce de vers. Voir Adrien Baillet, *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, éd. d'Amsterdam, 1725, t. IV, p. 150, qui cite Balzac, Ménage, Guéret, et Teissier, et la note ajouté par son éditeur, Bernard de La Monnoye, qui essaie de démêler la question.

3 Les poètes Philippe Desportes (1546-1606), Jean Bertaut (1552-1611), et Jacques Davy Du Perron (1556-1618), favoris richement récompensés d'Henri III.

4 Henri de Mesmes (1585-1650), frère aîné du dédicataire, Président au Parlement 1627-1650.

5 Claude de Mesmes, comte d'Avaux (1595-1650), frère de Jean-Antoine et d'Henri, diplomate célèbre, qui avait remporté un grand succès comme ambassadeur en Danemark, en Suède et en Pologne. Voir aussi « Le Théâtre du Sage », v. 759-764 et les notes.

sur les bords de la Vistule, et le long du rivage de la Mer Baltique, que celui des Casimirs et des Gustaves¹.

Je ne parle point de Vous, Monseigneur, parce que votre Modestie me fait signe de n'en point parler : et il faut que je lui sois complaisant, si je n'ai envie de vous déplaire. Aussi ne faites-vous pas le bien, afin qu'on le montre et qu'on en parle. Vous croyez qu'il est de l'honneur et de la bienséance des Grâces d'aller couvertes, de fuir l'ostentation, de chercher le particulier et la solitude. Et il ne tient pas à Vous, qu'elles ne soient muettes ; que vous ne leur ôtiez jusqu'à la voix, jusqu'aux gestes et à la mine qui les pourraient faire remarquer. Que cette manière d'agir est d'un Honnête homme ! Que c'est bien entendre le secret des Grâces, et bien connaître leurs délicatesses, de ménager ainsi leur pudeur, de leur épargner le grand jour qui les incommode, et les Spectateurs qui les font rougir !

[sign. *Gg3r^o] Mais ce qui est rare, Monseigneur, vous ne voulez pas que les Grâces soient ambitieuses, et vous les voulez hardies : et votre exemple a appris au Monde, que ce n'était pas assez d'obliger modestement, et de faire du bien avec pudeur ; si on ne le faisait encore courageusement et avec force. Il s'en trouvera assez qui ne voudraient pas obliger sur gages, et mettre leurs Bienfaits à rente. Mais qui obligent avec péril ; qui fassent du bien au hasard d'en souffrir du mal ; qui négligent leur sûreté, pour faire valoir leur protection ; C'est le fait d'une Bienfaisance et d'une Amitié, dont il ne s'est guère vu d'exemple, depuis les Temps Héroïques.

Vous avez beaucoup fait, Monseigneur, pour un Siècle aussi corrompu, et aussi avare que le nôtre, de lui donner un Magistrat incorruptible ; un Juge formé sur le modèle de cette Justice des Athéniens, qui était sans yeux et sans mains². Je pense pourtant pouvoir dire, sous le bon plaisir du Juge et du Magistrat, que vous avez fait pour ce Siècle, quelque chose de plus grande instruction et de meilleur exemple, en lui donnant un Maître, aussi accompli que vous êtes en l'Art de bien faire, et en la Science des Grâces, qui est de toutes les Sciences la plus honnête, et la moins connue. Le bon Juge au sens du Monde, ne se fait pas toujours par la vertu : la dureté le fait quelquefois : le chagrin même s'en peut mêler ;

1 Jean II Casimir (1609-1672), roi de Pologne 1648-1668, et Gustave II Adolphe, « le Lion du Nord », roi de Suède 1611-1632.

2 Selon Plutarque les statues des juges sans mains et sans yeux se trouvaient à Thèbes d'Égypte (*Isis et Osiris*, X).

et assez souvent, ce qu'on prend pour bonne justice, se devrait prendre pour mauvaise humeur. Mais un homme désintéressé et généreux, ami sans espérance et sans crainte, bienfaisant sans appréhension d'autrui, et sans réflexion sur soi, ne se peut faire que par un assemblage général de toutes les Vertus, qui entrent dans le commerce de la vie civile.

Aussi, Monseigneur, j'estime bien moins en Vous le Grand Président, que l'Honnête homme, qui fait l'honneur du Grand Président : et je vous considère bien plus par ce que vous êtes dans votre Domestique, que par ce que vous êtes au Palais. On n'en use pas chez vous, comme en quelques lieux, où l'on n'entre qu'avec un visage, et des gestes de Suppliant : où il faut attendre des journées entières, que les Gardes du Temple en ouvrent les Portes. De votre grâce, je n'ai pas besoin d'Introducteur, ni de médiation auprès de Vous. Il ne me faut point de Sarbatane pour vous parler, comme il en faut pour parler aux Grands de certains Pays. Vous n'êtes pas de ces Colosses, qui ne daigneraient pas baisser la tête, pour voir les offrandes qu'on leur fait ; pour recevoir l'encens qu'on leur brûle. Les Clients ont leurs heures dans votre Salle : et vos Amis les leurs dans le Cabinet. Ils vous voient là à découvert, et sans les enveloppes du Mortier et de la Pourpre : et le Personnage que vous faites là de plein pied, vaut bien au sens des Sages, celui que vous faites au Palais sur le Grand Banc.

C'est à ces heures commodes, et à ces Conversations aisées, que les Muses sont reçues, pour vous délasser de l'agitation qui suit les Affaires : et vous adou-[sign. *Gg3v^o] cir l'amertume, que les Sollicitations et les Procès vous pourraient avoir laissée. Vous avez fait l'honneur aux miennes de les y convier ; et vous les avez souvent assurées, qu'elles n'y seraient pas les moins bien venues. Vous avez même désiré que j'assemblasse en un corps, les Entretiens qu'elles ont eus avec diverses Personnes, afin qu'ils vous servissent comme d'Intermèdes, après l'accablement des Placets et des Requêtes. Je l'ai fait pour vous obéir, Monseigneur, et je vous les présente en ce Recueil, pour vous être un gage de ma reconnaissance : et pour être au Public, un aveu de l'obligation que j'ai, d'être autant que personne,

Monseigneur,
 Votre très-humble, et très-obéissant
 serviteur,
 Pierre Le Moyne, de la Compagnie
 de Jésus.